



N°2012.2024.CP

Signée le	26/11/12
Date d'envoi en Préfecture	27/11/12
Identifiant Acte	A033-223300013-20121126-124846-DE-1-1_0
Date de Publication au RAAD	28/11/12

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 26 novembre 2012

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : M. Jean-Pierre BAILLE, M. Jean-Jacques BENOIT, M. José BLUTEAU, Madame Christine BOST, M. Philippe CARREYRE, M. Bernard CASTAGNET, M. Jacques CHAUVET, M. Yves d'AMECOURT, M. Jean-Marie DARMIAN, M. Jean DARREMONT, M. Alain DAVID, Madame Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, M. Michel DUCHENE, M. Bernard DUSSAUT, M. Bernard FATH, M. Jacques FERGEAU, M. Michel FROUIN, M. Christian GAUBERT, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, M. Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, M. Daniel JAULT, M. Max JEAN-JEAN, M. Serge LAMAISON, M. Alain LEVEAU, M. Xavier LORIAUD, M. Philippe MADRELLE, M. Francis MAGENTIES, M. Alain MAROIS, M. Guy MARTY, M. Jacques MAUGEIN, Mme Edith MONCOUCUT, M. Christian MUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Robert PROVAIN, M. Alain RENARD, M. Jacques RESPAUD, M. Gilles SAVARY, M. Dominique VINCENT, M. Pierre YERLES

Excusés : M. Sébastien HOURNAU, Mme Anne-Marie KEISER, M. Vincent NUCHY, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Jean TOUZEAU

Affaire délibérée : Mise en vente du circuit auto cross de Faleyras- étude de proposition d'acquisition

CDR : DP - SPI
Vice-présidence : Patrimoine Départemental, Ports, Hébergement, Moyens et Services
Commission : N°23 - Patrimoine départemental - Ports départementaux - Hébergement et moyens des services
N°chrono : 333

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMISSION PERMANENTE**

Réunion du 26 novembre 2012

Mise en vente du circuit auto cross de Faleyras- étude de proposition d'acquisition

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2012.1310.CP du 13 juillet 2012, la Commission Permanente a décidé de la mise en vente du circuit auto cross de Faleyras. La procédure choisie était celle de la vente aux enchères sans mise à prix.

Ce choix avait été fait en l'absence de candidat à l'acquisition du circuit, bien que le Conseil Général ait fait savoir depuis plus de deux ans, notamment à l'association du circuit de Faleyras son souhait de vendre.

La société EASY MONNERET MONNERET - FORMATION vient de faire acte de candidature. Cette société souhaite développer une école de formation à la conduite moto puis auto dans la région. En effet, elle est déjà implantée en région parisienne à Meudon et à Montlhéry, en Provence au Castelet, en Midi Pyrénées à Albi et elle veut s'étendre au niveau national. L'investissement prévu comprendrait la création d'une piste école, des acquisitions de véhicules, la création d'emplois de moniteur et d'accueil – secrétariat, la mobilisation de partenaires de l'entreprise, notamment les marques et les assureurs.

La société EASY MONNERET MONNERET - FORMATION s'engagerait à acquérir le bien occupé par l'association du circuit de Faleyras et à permettre l'organisation de 4 compétitions par an.

Cette proposition émanant d'un professionnel des sports mécaniques paraît devoir être examinée avec attention. Elle serait en capacité, non seulement d'assurer la pérennité du circuit de Faleyras mais également de donner au site, une nouvelle vocation répondant à une préoccupation de plus en plus importante ; la formation et la sécurité des usagers des deux roues.

Je vous propose que la procédure de mise en vente aux enchères soit suspendue, le temps qu'une négociation puisse être menée avec EASY MONNERET MONNERET - FORMATION. Un avis sur la proposition de cette société est demandé à France Domaine.

Dans le cas où la proposition financière de la société EASY MONNERET MONNERET – FORMATION serait suffisamment proche de l'estimation de France Domaine et compte tenu de l'intérêt économique que pourrait représenter cette implantation d'activité, je proposerai à une prochaine commission permanente de statuer définitivement sur cette vente.

En conséquence, la présente délibération consiste à accepter la suspension de la procédure de mise aux enchères du circuit auto cross de Faleyras afin d'étudier la proposition de la société EASY MONNERET MONNERET - FORMATION.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil Général sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 26 novembre 2012.

Le Président du Conseil Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Madrelle', with a horizontal line underneath.

Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du
Canton de Carbon-Blanc